

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAZICOURT DU 2 JUILLET 2018

Le 2 juillet 2018, à dix-neuf heures le conseil municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Madame Marinette CAROLE, Maire,

Date de convocation : 26 juin 2018

Date d'affichage : 26 juin 2018

Présents : Mesdames VERDOT, FLAMENT Messieurs WILFOURT, BARBOSA, DUGROSPREZ, JACQUOT

Absente excusée Madame ADELL-DUBOC

Secrétaire de séance : Madame VERDOT

La lecture du procès-verbal de la précédente séance n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

Objet : Adhésion au groupement de commandes PORTANT SUR LE BALAYAGE DES VOIRIES

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Considérant l'intérêt de la Commune de Bazicourt d'adhérer à un groupement, pour ses besoins propres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes PORTANT SUR LE BALAYAGE DES VOIRIES,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

1) Décide de l'adhésion de la Commune de Bazicourt au groupement de commandes relatif au balayage des voiries,

2) approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente;

3) autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement ;

4) autorise Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

5) décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

6) Une participation financière inhérente aux frais de publicité et de mise en concurrence sera fixée ultérieurement conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement ;

7) donne mandat au Président de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte pour signer et notifier les marchés conclus dont la Commune de Bazicourt sera partie prenante ;

8) donne mandat au coordonnateur afin qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison.

Objet : Demande de subvention à l'agence de l'eau pour l'achat de matériel dans le cadre du plan de gestion zéro phyto

Le Conseil municipal,

Vu les résultats du plan de gestion zéro phyto,

Vu le devis estimatif des établissements LEFEVRE s'élevant à 2 227,20 HT pour un désherbeur thermique.

DECIDE de solliciter auprès l'agence de l'eau l'octroi d'une subvention pour financer cet achat.

Questions diverses

Le conseil municipal donne un avis favorable à la vente des peupliers communaux pour un premier montant estimé à 2 400 €.

Madame le Maire rend compte :

- De l'inauguration des nouveaux locaux du SMOA,
- Du besoin de demander des devis pour curer des fossés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 15.
Et les membres présents ont signé au registre.

Marinette CAROLE

Gérard WILFOURT

Sylvie ADELL-DUBOC

Marie-Aude VERDOT

Sylvie FLAMENT

Jean-Christophe BARBOSA

Francis DUGROSPREZ

Frédéric JACQUOT